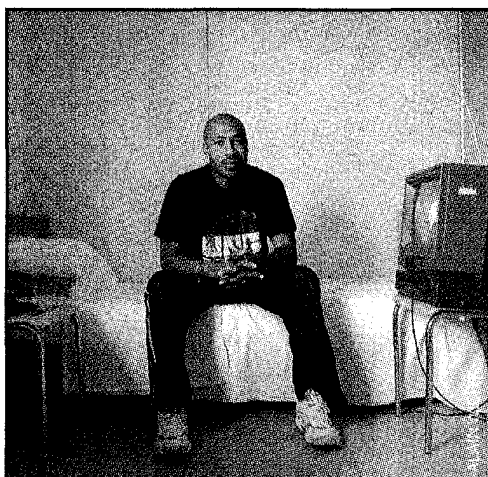


La Croix-Rouge fribourgeoise perd le mandat de l'asile

REQUÉRANTS • Le Conseil d'Etat a attribué à la société privée zurichoise ORS Service AG la totalité du mandat d'asile dans le canton: accueil, encadrement et hébergement, personnes admises à titre provisoire et requérants déboutés. Caritas est écarté et la Croix-Rouge fribourgeoise (CRF) perd un mandat qu'elle gérait depuis 1983. «C'est la rupture d'un lien historique», réagit Charles Dewarrat, directeur de la CRF. L'argument financier a joué.



Le Conseil d'Etat écarte la Croix-Rouge

ASILE • La totalité du mandat est attribuée à la société anonyme zurichoise ORS. Pour 800 000 francs de moins que les autres soumissionnaires, s'agissant des frais de salaires.

CLAUDINE DUBOIS

Un coup de téléphone à 8 h 30 du matin. C'est ainsi que Charles Dewarrat, directeur de la Croix-Rouge fribourgeoise, a appris, de la bouche de la conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre que la Croix-Rouge était recalée. La totalité du «mandat asile», qui avait fait l'objet d'un appel d'offres au début mai 2007, a été attribué à la société zurichoise ORS Service AG.

Dès le 1^{er} janvier 2008, cette dernière s'occupera de l'accueil, de l'encadrement et l'hébergement de quelque 1400 personnes: requérants d'asile, personnes admises à titre provisoire et requérants déboutés. ORS Service AG sera de même chargée de l'organisation et de la mise en œuvre du Bureau de conseil en vue du retour.

La société privée devra appliquer les critères qui découlent de la nouvelle Loi sur l'asile, qui durcit et raccourcit la procédure. Le mandat de la Croix-Rouge est résilié au 31 décembre 2007.

Active depuis 1992

Pour mémoire, l'appel d'offres lancé le 4 mai était accompagné d'un cahier des

charges très précis, inspiré de démarches similaires des cantons de Berne, Zurich et Soleure. Soleure, justement, qui a confié à ORS au 1^{er} juillet de cette année la prise en charge des requérants d'asile qui lui sont attribués. ORS Service AG gère depuis 1992 les centres d'accueil de la Confédération à Chiasso, Kreuzlingen, Bâle et Vallorbe, ainsi que les centres de transit. Elle assume aussi d'autres mandats de cantons et de villes.

A Fribourg, elle a pris en charge depuis l'an dernier les personnes frappées de non-entrée en matière (NEM). Au total, elle emploie 250 personnes et annonce un chiffre d'affaires de 25 millions de francs.

La conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre ne l'a pas caché lors d'un point de presse tenu hier: la Croix-Rouge – qui gère le mandat du canton en matière d'asile depuis 1983 – a rempli sa mission «de manière tout à fait professionnelle; ce qui a fait la différence, c'est le prix». Un seul chiffre est mentionné, celui du poste salaires: l'offre déposée par ORS table sur 4,1 mio de francs, soit 800 000 fr. de moins que ses concurrents écartés, la Croix-

Rouge et Caritas.

Directeur d'ORS, Eric Jaun relève que sa société est jeune et que la moyenne d'âge de ses collaborateurs l'est également. Elle occupe pour une bonne part des personnes qualifiées, dans le domaine du travail social et de la gestion. Et se déclare prête à reprendre les collaborateurs de la Croix-Rouge, comme elle vient de le faire avec une partie des employés de Caritas, qui gérait jusqu'à la fin juin la prise en charge des requérants à Soleure.

Eric Jaun se défend également de faire du «business» avec l'asile. «Nous sommes très conscients de travailler avec des personnes dans des situations difficiles. Nous y répondons par une attitude très professionnelle et humaine. Et nous sommes la seule société active dans ce domaine à avoir une certification de l'OFAS». I



1426 PERSONNES EN CHARGE

La prise en charge globale des requérants dans le canton (1426 personnes au 28 février 2007, dont 500 enfants) coûte entre 16 et 17 mio de francs, pris en charge pour l'essentiel par la Confédération (15 mio). Au 28 février, 340 personnes étaient logées dans quatre centres d'accueil et deux maisons collectives, 898 personnes vivaient dans 353 appartements et 188 de manière autonome.

Nouveau au 1^{er} janvier 2008: ce sera au canton d'assumer les frais pour 300 personnes séjournant en Suisse depuis plus de sept ans. Parmi celles-ci, deux tiers ne sont pas financièrement autonomes aujourd'hui, selon le canton, qui fait de «leur intégration sociale et leur indépendance économique une priorité absolue».

Quant aux personnes déboutées, elles devront quitter leur logement pour rejoindre la structure bas-seuil, déjà gérée par ORS Service AG. CDB



ORS Service AG g rait d j  la structure bas-seuil de la Poya, elle prendra en charge tout le mandat asile au 1^{er} janvier 2008. ALAIN WICHTA

UN COUP DUR

«**Je suis extrêmement** surpris, inquiet et encore sous le coup de l'émotion. C'est la rupture d'un lien historique», réagit Charles Dewarrat, directeur de la CFR. Une tristesse partagée par les collaborateurs de l'institution, dont une soixantaine étaient actifs dans le domaine de l'asile. La CRF était une des dernières organisations humanitaires en Suisse à prendre en charge un tel mandat, qu'elle assumait depuis 1983.

«L'asile et la migration sont devenus un enjeu politique et économique, et l'humanitaire un business», relève Charles Dewarrat. Il constate «que la masse salariale a fortement pesé dans la balance» au moment du choix du Conseil d'Etat sur préavis d'experts issus principalement de l'Etat de Fribourg. «Nous avons pourtant évalué les besoins au plus juste», poursuit le directeur.

Le mandat représentait un peu plus de 46 équivalents plein-temps, ORS en prévoit 45.

La Croix-Rouge ne fera pas recours contre la décision du

Conseil d'Etat. Mais elle devra licencier une soixantaine de personnes, dont certaines ont un long parcours. Et étudier avec le canton et ORS Service AG la reprise des nombreux baux à loyer des foyers et appartements occupés par les requérants actuels.

L'institution avait déjà perdu des plumes avec les soins à domicile, repris par des structures de district au cours de la dernière décennie. Une mue concrétisée par le départ de 200 personnes, et achevée au 1er janvier 2005. Début 2008, après le départ des collaborateurs du mandat «asile», la CRF ne comptera plus qu'une centaine d'employés. Actifs dans la formation, la prévention, la promotion de la santé et diverses activités sociales. «Même si on n'a plus de mandat, on ne va pas abandonner toute activité dans le cadre de la migration et de l'intégration, si le besoin se fait sentir», assure Charles Dewarrat. CDB